

Défenseur·e-s des droits humains :

**Nous avons plus que
jamais besoin d'elles et
d'eux !**



Les États du monde entier doivent protéger les défenseur·e-s des droits humains pendant la crise du COVID-19

À l'heure où certains de nos droits fondamentaux font l'objet de restrictions en raison de la mise en œuvre de mesures de santé publique, **les défenseur·e-s des droits humains** ont un rôle plus que jamais crucial à jouer dans notre combat contre la pandémie, où personne ne doit être oublié.

Les défenseur·e-s des droits humains sont des femmes et des hommes qui veillent au respect des droits garantis par la Déclaration universelle des droits de l'homme et par un certain nombre d'autres instruments internationaux, et qui militent pour que ces droits soient appliqués et développés. Leur rôle est reconnu par la [Déclaration sur les défenseurs des droits de l'homme](#), adoptée sans vote en 1998 par les États de la planète. Cette Déclaration reconnaît le droit de chacun de défendre les droits humains, droit fondamental pour que ceux-ci soient respectés et protégés.

Une crise comme celle que nous sommes en train de vivre constitue un véritable test pour les engagements pris dans ce domaine. Il est de la plus haute importance que les États du monde entier réitèrent leur volonté de protéger et de reconnaître l'apport de ceux et celles qui, individuellement ou collectivement, agissent pour protéger nos droits fondamentaux, y compris dans le cadre de la pandémie. Les États doivent en particulier veiller à ce que toutes les mesures qui restreignent le droit de défendre les droits humains, notamment en limitant les droits à la liberté d'expression, d'association et de réunion pacifique, soient absolument nécessaires et proportionnées aux impératifs de santé publique.

Les autorités ne doivent pas prendre prétexte des restrictions imposées dans le cadre de la pandémie pour censurer des informations pertinentes qui ne leur plaisent pas ou se servir de la situation pour réprimer les personnes qui les critiquent et les défenseur·e-s des droits humains. Les États doivent reconnaître que la défense des droits fondamentaux constitue une activité essentielle en période d'urgence et veiller à ce que **les défenseur·e-s des droits**



humains puissent mener leur action sans avoir à craindre de représailles, d'actes d'intimidation ou de menaces, pour nous permettre de faire face tous ensemble à cette crise.

Défendre les droits humains pendant la pandémie



Les défenseur·e·s des droits humains, notamment ceux et celles qui sont actif·ve·s dans des domaines comme la recherche, la santé, l'aide sociale ou le journalisme, jouent un rôle vital en matière d'information du public concernant les défis que pose le COVID-19, à tous les stades de la crise. Leur action est essentielle pour que les États fournissent des informations accessibles et fiables, de manière équitable et transparente. Ils/elles sont là pour sonner l'alarme lorsque certaines mesures sont préjudiciables ou inadaptées. Les pouvoirs publics doivent veiller à ce que les hommes et les femmes qui assument ce rôle puissent continuer à le faire. Ils doivent se montrer prêts à rendre des comptes et à faire l'objet d'un examen de leurs actions, tout en fournissant des informations exactes et fondées sur des éléments concrets à mesure que progresse la pandémie.

D'autres militant·e·s – **défenseur·e·s des droits** des femmes ou des LGBTI, syndicalistes, écologistes et défenseur·e·s des droits à la terre, etc. – permettent également à l'opinion publique de mieux comprendre l'impact et les implications du COVID-19 sur les populations locales, et en quoi cette crise affecte les différents secteurs de la société, en particulier les personnes les plus marginalisées et à risque.

Les défenseur·e·s des droits humains jouent un rôle essentiel, en veillant à ce que les mesures prises par les autorités ne portent pas indûment atteinte aux droits fondamentaux de la personne (droit à la liberté d'expression, droit au respect de la vie privée, droit à la santé, droit au logement ou encore droit à un niveau de vie suffisant, par exemple), et en dénonçant les abus lorsqu'ils se produisent.

Les défenseur·e·s des droits humains lancent l'alerte et exigent que les pouvoirs publics réagissent lorsque certains groupes ou individus marginalisés sont affectés de manière disproportionnée ou sont oubliés par de nouvelles mesures. Les personnes concernées appartiennent souvent à des catégories habituellement victimes de discriminations : travailleur·se·s de l'économie informelle, personnes menacées par la violence domestique, réfugié·e·s et migrant·e·s, personnes en détention, etc.

Les défenseur·e·s des droits humains veillent à ce que des acteurs non étatiques ne se rendent pas coupables d'abus de pouvoir. Ils/elles font par exemple entendre leur voix lorsque les entreprises et les grands groupes se mettent en infraction : lorsqu'ils ne respectent pas les normes du travail et des droits humains face à la pandémie, ou lorsqu'ils font porter aux travailleur·se·s le poids économique de la crise, ou encore lorsqu'ils ne fournissent pas une protection suffisante à leurs employé·e·s les plus menacé·e·s.

Les professionnel·le·s de la santé et de l'aide sociale sont en première ligne de cette



pandémie. Ils/elles continuent d'assurer leurs services malgré les risques encourus, pour eux/elles et leurs proches. Ils/elles peuvent contracter le virus au travail, ont des journées extrêmement chargées et doivent faire face à la détresse psychologique et à la fatigue engendrées par leur activité. Parallèlement, des milliers de personnes se portent volontaires pour aider celles et ceux qui sont dans le besoin et leur fournir les services les plus essentiels. D'autres, très nombreuses, dans les services de nettoyage, d'assainissement ou d'aide à la personne, dans les transports ou encore dans la chaîne d'approvisionnement alimentaire, entre autres, assurent des prestations cruciales, parfois sans disposer elles-mêmes de protection adéquate. Toutes ces personnes non seulement font leur travail, mais elles défendent également le droit de toutes et de tous à la santé, malgré les difficultés et les risques. Elles doivent bénéficier de toute urgence d'outils adéquats et de qualité, de mesures de protection et, plus largement, du soutien nécessaire leur permettant de continuer de travailler en toute sécurité.

Sans toutes ces personnes et tous ces groupes qui défendent nos droits les plus fondamentaux, dans le monde entier, il serait quasiment impossible de faire face au COVID-19, en sauvant le plus de vies et en préservant le plus de moyens de subsistance possible. Il est par conséquent non seulement du devoir des États, mais de leur intérêt même et de celui de la société en général, de reconnaître et de protéger **les défenseur·e·s des droits humains**, en leur permettant de mener à bien l'action cruciale qui est la leur, pour que les conséquences les plus lourdes de cette crise puissent être atténuées et pour que personne ne soit laissé sur le bord de la route.

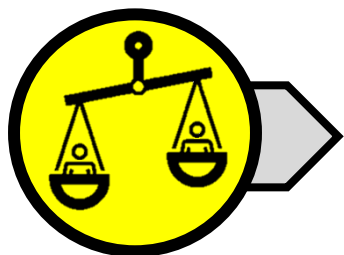
Recommandations



Au cours des semaines qui ont suivi la diffusion du COVID-19, nous avons assisté à un mouvement de solidarité et d'empathie à l'égard des personnes dans le besoin et des individus les plus à risque. On a notamment vu fleurir les initiatives communautaires et les groupes d'entraide. Il est temps que les gouvernant·e·s reconnaissent et protègent **les défenseur·e·s des droits humains**, qui sont justement en première ligne de la lutte pour l'inclusion de tous les secteurs de la société dans le combat contre la pandémie. **Solidaires, militant·e·s, passionné·e·s, porteur·se·s d'espoir, les défenseur·e·s des droits humains** sont depuis longtemps à la pointe des initiatives pour la justice, l'égalité et les droits pour toutes et tous, sans discrimination. Elles/ils doivent être protégé·e·s !

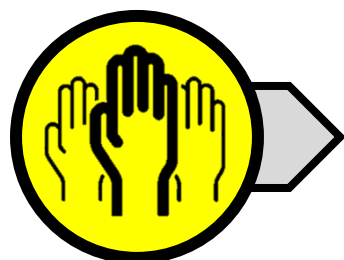
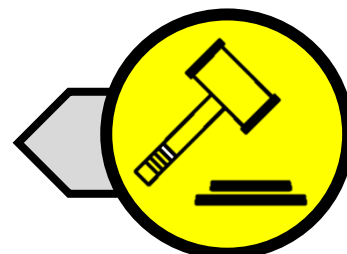


Dans le monde entier, les pouvoirs publics doivent dire clairement et sans ambiguïté, dans toutes leurs communications :



les défenseur·e·s des droits humains sont des allié·e·s essentiel·le·s dans la lutte contre les défis que pose la pandémie du COVID-19, et doivent par conséquent être reconnu·e·s pour leur action et protégé·e·s, sans discrimination et en tout temps

les agressions physiques ou verbales contre des **défenseur·e·s des droits humains** ne seront pas tolérées et, le cas échéant, les responsables présumés de tels actes seront traduit·e·s en justice, dans le cadre de procès équitables



les défenseur·e·s des droits humains ont un rôle essentiel à jouer dans la lutte contre la pandémie, pour que celle-ci soit inclusive et respectueuse des droits humains, et elles/ils doivent donc être associé·e·s à toute action destinée à en venir à bout

les défenseur·e·s des droits humains qui se trouvent en première ligne du combat contre la pandémie doivent disposer des informations, des outils et du matériel nécessaires pour pouvoir mener à bien en toute sécurité leurs activités en faveur des droits fondamentaux

